

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

COMMUNE DE BRUXELLES VILLE

**CONTRAT COHESION SOCIALE
2011-2015**

RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE

ANNEE 2015

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl
Avenue de l'Héliport 56
1000 Bruxelles**

Personnes de contact: BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma

Avant-propos

Nous remercions le soutien de nos partenaires directs qui ont contribué à la rédaction de ce rapport: Madame Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles, l'A.S.B.L Jeunesse à Bruxelles, la CocoF, le CrACS et nos partenaires associatifs.

Rédacteur: BOUHOUT Karim

TABLE DES MATIERES

1- PROFIL DE LA COORDINATION

- 1-1 Coordination des projets de cohésion sociale/Fipi communal
- 1-2 Descriptif de la coordination de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles
 - 1-2-1 Angle institutionnel
 - 1-2-2 Angle fonctionnel

2- CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

- 2-1 Les priorités régionales en matière de Cohésion sociale (Quinquennat 2011-2015)
- 2-2 Les priorités communales en matière de Cohésion sociale (Quinquennat 2011-2015)
- 2-3 Suivi de la bonne exécution du contrat communal de cohésion sociale et du Fipi communal
 - 2-3-1 Visite des projets de terrain
 - 2-3-2 Organisation des concertations locales
 - 2-3-3 Suivi administratif et financier des projets de cohésion sociale
 - 2-3-4 Réunions entrant dans le cadre des missions de la coordination locale
 - 2-3-5 Suivi administratif et financier des projets du Fipi communal

3- BUDGET

4- VOLET A : ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL

- 4-1 Introduction : la cohésion sociale
- 4-2 Analyse des rapports moraux des projets de cohésion sociale
 - 4-2-1 Remarque préliminaire
 - 4-2-2 Méthodologie
- 4-3 Analyse des contenus
 - 4-3-1 Question une
 - 4-3-2 Question deux
 - 4-3-3 Question trois
 - 4-3-4 Question quatre
 - 4-3-5 Projet transversal et complémentaire

5- CONCLUSION GENERALE

- 5-1 Avant-propos
- 5-2 Synthèse des contenus
- 5-3 Enseignements

1. PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI COMMUNAL.

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale sous l'égide de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Eté Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance au décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la coordination des projets de cohésion sociale et FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la coordination locale des projets de cohésion sociale organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour l'Echevin compétent et fait une proposition de répartition des moyens alloués aux projets de cohésion sociale. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

1-2 DESCRIPTIF DE LA COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI DE LA VILLE DE BRUXELLES

1-2-1 ANGLE INSTITUTIONNEL

C'est le Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française qui institue la coordination locale:

Chapitre III, Article 7:

« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais entre le Collège, la commune et les associations. »

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles. Suite aux délibérations des dernières élections communales (2012), la cohésion sociale est désormais une matière qui ressort de Madame Faouzia HARICHE, Echevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.

Sur le plan administratif, la cellule de Cohésion sociale seconde le Service de Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl Jeunesse à Bruxelles (para-communale) dont l'Echevin de la Jeunesse est président de droit.

1-2-2 ANGLE FONCTIONNEL

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » par rapport au secteur régional de la cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1 LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2011-2015)¹

La reconduction des priorités régionales de cohésion sociale a fait l'objet d'un resserrement conséquent des besoins conjoncturels de la Région Bruxelloise. Concrètement, les candidats au contrat communal **2011-2015** devaient introduire un projet intégrant l'une des trois priorités suivantes:

a. Le soutien et l'accompagnement scolaire :

Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie du jeune, des actions seront favorisées en matière de soutien scolaire avec un accent particulier porté sur les aides spécifiques aux adolescents.

b. L'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés:

Les actions d'alphabétisation et d'apprentissage du français s'appuient sur des pédagogies émancipatrices et interculturelles développées dans une approche collective et participative. Celles-ci visent à faire de l'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'écriture, du calcul, des technologies de la communication, un outil d'expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu et son environnement. Un accent particulier doit être porté sur les actions liées à l'apprentissage du français.

c. L'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants :

Une attention particulière doit être apportée à toutes les actions liées à l'accueil et à l'accompagnement des primo-arrivants. Les actions visant à l'apprentissage du français (alphabétisation ou français langue étrangère) et l'organisation de modules d'initiation à la citoyenneté seront renforcées. La structuration progressive de bureaux d'accueil visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé, d'insertion socioprofessionnelle...

d. Les candidats pouvaient également introduire des projets *complémentaires ou transversaux*².

¹ Appel à projets quinquennat 2011-2015: http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App_Proj_2011_2015_Tel_que_modif

² Voir Circulaire [ministérielle interprétative: http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/Circ_Interpret_app_proj_2011_2015](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/Circ_Interpret_app_proj_2011_2015)

2-2 LES PRIORITÉS COMMUNALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2011-2015)

a- La lutte contre le décrochage scolaire par la participation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations) et par l'emploi d'un personnel qualifié.

A cet effet, la commune privilégiera les actions de soutien scolaire, proposant :

- Un projet pédagogique formalisé.
- Un suivi progressif des enfants et des jeunes et une évaluation de leur évolution individuelle.
- L'emploi de travailleurs disposant des qualifications suffisantes pour le soutien scolaire (permanents ou vacataires).
- Des dynamiques privilégiant les échanges réguliers entre parents d'élèves, établissements scolaires et responsables des projets.

b- L'insertion sociale et professionnelle des publics précaires (jeunesse en particulier et adultes en général) : privilégiant des dynamiques de collaboration avec les opérateurs locaux de formation, la cellule locale de veille contre le décrochage scolaire, favorisant le développement de services de proximité, la prospection de l'offre locale d'emplois, le diagnostic individuel des trajectoires de formation, l'information et la qualification des usagers.

C- La responsabilisation, l'émancipation et l'autonomie des publics précaires privilégiant les dynamiques de citoyenneté active des habitants. Réappropriation de l'espace public, participation aux projets de développement local, aux forums de quartier, à la valorisation et la crédibilisation des publics perçus comme réfractaires.

OBLIGATIONS

- Les projets retenus devaient être mis en œuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- L'association est ouverte au public durant au moins 3 demi-journées par semaine.
- Les projets doivent favoriser des processus de formation continuée de leurs intervenants afin de renforcer la qualité de la mise en œuvre des projets. Il pourra s'agir de formations caractéristiques à chaque institution ou de formations mises en œuvre plus spécifiquement dans le cadre de la cohésion sociale.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales seront écartés du programme.

2-3 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DU CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNAL

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « *Jeunesse à Bruxelles* », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » de deuxième ligne par rapport au secteur régional de la *Cohésion sociale* et du *Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés*. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

2-3-1 VISITE DES PROJETS (COHESION SOCIALE ET FIPI COMMUNALE)

Dans ses missions de suivi et d'évaluation, la Coordination locale effectue la visite des projets soutenus et financés par la Cohésion sociale et/ou le FIPI communal. Ces visites de terrain sont renforcées par un rapport de visite circonstancié consultable à la demande. La Coordination locale participe également à des événements, des activités spécifiques sur invitation de ses partenaires associatifs contractant.

Entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015, la Coordination locale a effectué **50 visites de terrain** ayant fait l'objet d'un rapportage circonstancié : **20 visites des projets de cohésion sociale, 25 visites des projets du Fipi communal et 6 visites des activités Été Jeunes.**

2-3-2 ORGANISATION DES CONCERTATIONS LOCALES

La Coordination locale est tenu par voie décrétole d'organiser idéalement trois concertations locales par an, réunissant en son sein, l'ensemble des opérateurs du contrat communal de cohésion sociale. Ces concertations sont un espace d'information, de coordination et de développement de collaborations entre associations œuvrant à la cohésion sociale communale.

En 2015, la Coordination locale a organisé deux concertations locales.

- **La concertation locale du 06 février 2015** : après l'approbation du PV de la concertation locale du 16 octobre 2014, les membres-opérateurs ont été informés du renon de l'Asbl *Le Toucan* et de la proposition de réattribution budgétaire de l'enveloppe 2015 de ce projet. La réattribution budgétaire a été soumise au vote unanime de l'assemblée. Monsieur Sterckx représentant du Cabinet du Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale a ensuite précisé les objectifs et finalités de l'appel à projets relatif au Programme régional de cohésion sociale (2016-2020) avant d'entamer une séance de questions réponses avec les responsables associatifs présents.

- **La concertation locale du 09 juin 2015** : après l'approbation du PV de la concertation locale du 06 février 2015, les autorités communales ont présenté la proposition pour le contrat communal de cohésion sociale 2016-2020. Après l'avis des responsables associatifs présents, cette proposition a été soumise au vote consultatif des membres-opérateurs du contrat communal. La proposition communale est adoptée avec 30 voix favorables, deux contre et deux abstentions.

2-3-3 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

- Bilan des activités des associations pour l'année 2015 : analyse des documents financiers et rapports d'activités des associations en collaboration avec la Cocof.
- Appel à projets : Programme quinquennal de Cohésion sociale 2016-2020 :
- visite des neuf projets qui n'intégraient pas précédemment le contrat communal de cohésion sociale 2011-2015 et qui ont introduit une candidature ;
- analyse des 40 candidatures introduites dans le cadre de l'appel à projets du Contrat communal de cohésion sociale 2016-2020 et rédaction des fiches techniques ;
- approbation des fiches techniques communales par l'ensemble des responsables associatifs avant l'organisation de la concertation locale du 09 juin 2015.
- Rédaction du rapport annuel 2014 : les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre en 2015 un rapport minimal (quatre questions ouvertes destinées aux responsables associatifs, synthèse des contenus associatifs rédigée par la coordination locale).

2-3-4 REUNIONS ENTRANT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE LA COORDINATION LOCALE :

- Participation aux réunions méthodologiques ponctuelles organisées par le *Centre Régional d'Appui en Cohésion sociale* (CRACS) en collaboration avec la plateforme des coordinations locales réunissant les coordinations des treize contrats communaux.
- Par ailleurs, une plateforme des coordinations locales plus informelle est née d'une volonté plus stratégique et se réunit régulièrement et à tour de rôle, depuis juin 2013. Deux rencontres ont été organisées en 2015, la coordination locale de la Ville de Bruxelles a participé à une des deux réunions.
- Participation aux réunions des *Coordinations sociales par quartier* et autres groupes institutionnels mis en place dans le cadre des dispositifs de politiques publiques connexes (Contrats de quartier, P.G.V.).
- Participation à des événements, conférences et journées d'étude entrant dans le cadre décréteil des missions de la Coordination locale.

2-3-5 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS FIPI COMMUNAUX 2012 ET 2013.

- Évaluation et suivi administratif du FIPI communal 2014 en étroite collaboration avec le *Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, la Cocof* et les autorités communales compétentes de la Ville de Bruxelles;
- Visite des projets du *Fipi communal 2014* : 16 visites de terrain.
- Mise en œuvre du *FIPI communal 2015* (9 visites de terrain) : sélection des projets, rédaction de fiches techniques à l'attention des autorités compétentes dans cette matière, rédaction d'une note d'évaluation de la coordination locale tenant compte des visites de terrain.

3- BUDGET

Budget communal

Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

37 projets → subsidiés à raison de :

- 914.620,00 euros : année 2006: Cocof (Premier quinquennat/index de base)
- 1.040.003,61 euros : index 2015: Cocof (deuxième quinquennat)
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- Gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis 2008.

| ASSOCIATIONS | MONTAN T | ACTION S |
|--|-------------|-------------|
| AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES) | 18.895,79 | P1 |
| AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT | 10.650,91 | P1 |
| ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE | 23.461,69 | P2-3 |
| ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS | 41.927,77 | P1 |
| ATELIERS DU SOLEIL | 26.819,94 | P1-2 |
| ATELIERS POPULAIRES | 42.783,09 | P1 |
| BRUEGEL (CENTRE CULTUREL) | 39.947,63 | P1 |
| BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA CREATION | 17.251,24 | C |
| CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION | 11.723,24 | P1-2 |
| CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER | 50.003,32 | P1 |
| CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE | 10.650,91 | P2 |
| CHOM'HIER- AID | 13.621,02 | P2 |
| CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE | 17.251,24 | P1 |
| COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE | 27.371,97 | P1 |
| DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE | 13.175,69 | P1 |
| DOUBLE SENS | 12.670,73 | P1 |
| ENTR'AIDE | 13.200,26 | P1 |
| ENTRAIDE BRUXELLES | 31.787,21 | P1-2-3 |
| ENTR'AIDE DES MAROLLES | 21.851,57 | P2 |
| ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES | 11.500,84 | P2 |

| | | |
|---|---------------------|------|
| FORMOSA | 14.911,28 | P2 |
| FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE) | 10.650,91 | P1 |
| GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN | 48.148,23 | P1 |
| INTERPOLE | 14.911,28 | P1 |
| JEUNESSE À BRUXELLES ASBL | 58.324,19 | - |
| JEUNESSE À BRUXELLES ASBL | 90.561,52 | P1 |
| JOSEPH SWINNEN | 36.227,61 | P1-2 |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE | 48.303,49 | P2 |
| MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES | 23.001,66 | P2 |
| MAISON DES JEUNES L'AVENIR | 26.627,28 | P1 |
| MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK | 41.402,99 | P1 |
| MINI-ANNEESSENS | 8.520,73 | P1-2 |
| PROGRES | 15.976,37 | P2 |
| QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE) | 46.522,84 | P1 |
| RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA° | 37.837,73 | C |
| TEFO (CENTRE) | 61.529,44 | P1-2 |
| TOUCAN (LE) | 0,00 | P1 |
| TOTAL | 1.040.003,61 | |

4- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL

4-1 INTRODCUTION : LA COHESION SOCIALE

4-1-1 CADRE LEGAL: Décret du 13 mai 2004
Fusion entre PIC/ Eté Jeunes

4-1-2 LA COHESION SOCIALE : DEFINITION DU DECRET

La cohésion sociale définit un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »³

4-1-3 LES PRIORITES THEMATIQUES QUINQUENNALES

Pour rappel, le Collège de la Cocof a reconduit trois objectifs prioritaires :

- le soutien et l'accompagnement scolaires ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés ;
- l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

4-1-4 DUREE DE PROGRAMMATION

Projets sélectionnés et exécutés durant une période quinquennale: 2011-2015.

³ Décret 2004, http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET_COSOC

4-2 ANALYSE DES RAPPORTS MORAUX DES PROJETS DE COHESION SOCIALE

4-2-1 Remarque préliminaire

La *Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2011-2015*⁴ institue les modalités 'd'évaluation minimale' en matière de cohésion sociale. En 2016, les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre un rapport: « *limité aux informations nécessaires au contrôle du bon usage des subventions publiques* ».

Les responsables de projets devaient également répondre à cinq questions :

- 1- *Comment votre projet a-t-il évolué au cours du quinquennat 2011-2015 (en ce qui concerne le public, les objectifs, le budget, les actions,...)?*
- 2- *Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association, ...)?*
- 3- *Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?*
- 4- *Comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans vos actions de cohésion sociale ?*
- 5- *Comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...)?*

4-2-2 METHODOLOGIE : la coordination locale a opté pour une analyse des contenus des rapports associatifs en trois étapes :

- lecture de l'ensemble des rapports d'activités.
- synthèse des contenus par question et par priorité.
- conclusion générale et enseignements.

⁴ http://www.cocof.irisnet.be/docutheque/affaires-sociales/cohesion sociale/Circ_eval_Cosoc_11_15.pdf

4-3 ANALYSE DES CONTENUS

4-3-1 Question 1 : comment votre projet a-t-il évolué au cours de l'année écoulée (en ce qui concerne le public, les objectifs, le budget, les actions) ?

A- Soutien scolaire

- **Objectifs et activités** : la plupart des projets respectent les lignes directrices de leur convention spécifique avec quelques adaptations de leur projet. Globalement, les objectifs visent les finalités telles que : *la lutte contre le décrochage scolaire, la pratique de la langue française dans des situations stimulantes (ateliers de la réussite) ou lors des séances de soutien scolaire, le renforcement du réseau local pour stimuler la rencontre des publics ou la vie de quartier, le développement social par l'action communautaire, l'épanouissement global de l'enfant avec l'implication des familles, l'inculcation de l'esprit critique et de la citoyenneté active, l'initiation au libre examen, la prise en charge des adolescents et des primo-arrivants.*

Les activités définissent six types d'initiatives : *récapitulatif de l'offre d'activités (12 énoncés), les initiatives liées à la reconversion ou la professionnalisation des activités associatives (6 énoncés), les initiatives liées au soutien parental (5 énoncés), les initiatives liées à une nouvelle offre d'activités ou l'émergence d'un nouveau dispositif (6 énoncés), les initiatives liées aux valeurs défendues par l'association et au développement d'outils méthodologiques (4 énoncés) et les initiatives liées au partenariat de projet (2 énoncés).*

- **Récapitulatif de l'offre d'activités** : il s'agit d'un relevé exhaustif des activités desservies par les opérateurs de soutien scolaire : aide aux devoirs, cours de mathématique, néerlandais, sciences, tables rondes, entretiens d'évaluation, déjeuners hebdomadaires en présence des mamans, découverte des cultures du monde, ateliers d'écriture (ouvrage collectif), journal, camp de vacances et de remédiation, ateliers socio-créatifs, activités intergénérationnelles, insertion socioprofessionnelle des adolescents, ateliers méthodologiques, modules de remédiation durant les vacances scolaires, module spécifique pour assurer le passage de l'enseignement primaire vers le secondaire, visites citoyennes, séances audiovisuelles, activités artistiques et artisanales (théâtre, dessin, peinture, calligraphie...), activités sportives, plongée sous-marine, initiation à l'informatique, recherche d'emploi, Conseil de jeunes, sculpture (Alexandre Calder), jeux extérieurs, fête de quartier (Carnaval, fête des Lumières...)

- **Les initiatives liées à la reconversion ou la professionnalisation des activités associatives**: renforcement de l'équipe d'animation, renforcement des activités parascolaires du mercredi après-midi, camp de remédiation organisé au printemps (préparation des examens de juin), évolution de la remédiation individuelle vers une remédiation groupale, visibilité croissante d'un opérateur de soutien scolaire en raison de sa complémentarité avec un membre-opérateur du contrat communal, élargissement du cursus formatif des encadrants en y implémentant des cours supplémentaires.

- **Les initiatives liées au soutien parental** : espace de rencontre destiné au jeune et à sa famille, école de devoirs en présence des parents, rencontre régulière des parents, séances thématiques destinées aux parents, séance d'information organisée en collaboration avec la cellule de prévention du décrochage scolaire : *Nota Bene* (orientation scolaire), groupe de paroles, orientation vers le planning familial, entretien organisé au sein de l'école.

- Les initiatives liées à une nouvelle offre d'activités ou l'émergence d'un nouveau dispositif: atelier d'écriture (Écritures laekenoises : Contrat de quartier), ateliers de la réussite inédits : « le langage par le jeu », « de l'improvisation à la parole », « diction éloquente », dispositif d'accrochage scolaire renforcé pour le premier cycle du secondaire: remédiation, rattrapage, suivi individuel, rencontre des parents, plateforme réunissant les écoles du quartier (six écoles situées à Laeken).

- Les initiatives liées aux valeurs associatives et au développement d'outils méthodologiques: conception égalitariste du soutien scolaire considéré comme un droit social, valeurs de partage et d'ouverture inculquées dès l'accueil du jeune dans l'association, modules de transition (primaire-secondaire), usage d'une 'fiche à problèmes' consignée par le titulaire de classe et prise en charge par l'animateur en collaboration avec les parents, séance de remédiation collective...

- Les initiatives liées au partenariat de projet: collaboration avec des artistes reconnus, partenariat avec un projet régional repris en cohésion sociale (soutien scolaire primo-arrivants)

Les publics : une dizaine d'associations ont communiqué des données quantitatives précises quant aux publics repris sur le registre d'inscription. Il est difficile de transposer ces données sur l'ensemble des publics accueillis par les opérateurs de soutien scolaire. Globalement, ces dix associations accueillent **1401 usagers** (de 25 à 800 inscriptions selon la taille ou la couverture territoriale prise en charge par l'association). Les publics résident majoritairement dans le quartier, sont issus des migrations internationales: Maghrébins, Subsahariens, pays de l'Est, Bulgares, Turcs, Africains, Roumains, Afghans, Espagnols, Italiens... La mixité de genre relativement acquise varie d'une structure à l'autre avec une légère dominante des garçons qui peut atteindre jusqu'à 70% de l'effectif global.

Trois associations signalent un accroissement net de leur public au cours du quinquennat (liste d'attente ou augmentation de l'effectif global : jusqu'à 33%). Deux associations ont dû fidéliser leur public en raison de leur délocalisation vers un autre périmètre communal (Dixmude-Béguinage). Quatre associations ont opté pour une reconversion de leur projet ou ciblent davantage des publics plus spécifiques (camp de remédiation organisé au printemps pour mieux préparer les examens de fin d'année, limitation des séances de soutien scolaire à trois jours semaine avec deux enfants par famille au maximum, entretien préalable avec les parents pour prévenir les situations d'angoisse parentale ou le phénomène du « marché scolaire » dans les Marolles, priorité donnée aux familles les plus précaires lors des inscriptions). Enfin, deux associations signalent une nette progression de la mixité de genre dans leur effectif global. L'équilibre entre les deux sexes est désormais atteint.

Le budget : dans l'ensemble, les responsables associatifs reconnaissent la stabilité de leur budget tout en pointant le climat d'austérité. Quatre associations signalent expressément leur précarité financière ou matérielle (matériel informatique inadapté ou dispendieux, entretien du bâtiment trop onéreux, instabilité des subsides), deux associations signalent leur stabilité financière (reconduction des subsides acquis), deux associations se plaignent de la baisse de rendement conséquente du turnover du personnel, deux associations arrivent à compenser leur précarité financière en s'appuyant sur des bénévoles, une association se plaint d'une perte financière sèche depuis la fin de sa collaboration

avec le CPAS (perte d'un détaché pédagogique), une association signale l'épargne qui résulte de la communion des moyens réalisée avec un membre-opérateur du contrat communal de cohésion sociale. Enfin, une association a pu recruter un mi-temps complémentaire durant ce quinquennat.

B- Alphabétisation, primo-arrivants, projets complémentaires

Objectifs et activités : les opérateurs qui accueillent des publics primo-arrivants respectent les lignes d'orientation de leur convention spécifique en y implémentant pour certains d'entre eux, des objectifs d'Éducation Permanente. Globalement, ces projets visent des finalités telles : *l'intégration des nouveaux arrivants par l'apprentissage de la langue, le soutien parental, la formation à la citoyenneté active, la connaissance des droits et devoirs, la découverte des cultures diverses lors des ateliers, le développement de l'expression personnelle, l'insertion socioprofessionnelle, la lutte contre la fracture numérique et l'éducation aux médias, la mise en place de sessions d'information et des séances thématiques, l'intégration plus spécifique des Roms et des publics issus des pays de l'Est, la guidance et le soutien des familles, les activités intergénérationnelles et les activités socio-créatives.*

Les activités peuvent être regroupées autour de cinq types d'initiatives : *l'offre d'activités (7 énoncés), les évolutions méthodologiques et l'usage de nouveaux outils pédagogiques (5 énoncés), la reconversion ou l'évolution des projets (8 énoncés), la responsabilisation de l'apprenant ou la professionnalisation du secteur (2 énoncés) et les valeurs défendues par l'association (1 énoncé).*

- L'offre d'activités : il s'agit d'un relevé exhaustif de l'ensemble des activités desservies aux apprenants : apprentissage du français, sorties, visites citoyennes, projections audiovisuelles, activités culturelles, soutien parental, activités artistiques (théâtre, dessin, peinture), multimédias, sport, cours d'alpha/Fle, bilans personnels, insertion sociale, séances d'information (droits et devoirs), ateliers 'Mercredi citoyen', 'Vélo pour tous', 'Ciné à la carte', atelier 'emploi', initiation à l'informatique, test d'entrée (BXL Formation), activités intergénérationnelles, activités parents-enfants, Radio-Tv Arthis, activités interculturelles, séances thématiques...

- Les évolutions méthodologiques et nouveaux outils pédagogiques: mise en place d'un programme d'alphabétisation édité en interne, création d'une bibliothèque centrée sur les méthodes pédagogiques, libre d'accès aux apprenants (méthodes naturelle, gestuelle et analytique), évaluation collective sous la forme d'un « Forum des délégués », réalisation de quatre C.D. d'apprentissage en alphabétisation (depuis 2009), évaluation trimestrielle et délivrance d'une attestation de réussite pour valoriser les apprenants.

- Reconversion ou l'évolution des projets: passage d'un atelier couture vers un atelier textile de récupération (initiation au développement durable), augmentation des heures de cours (9 heures + cours optionnels + animations sociales), nouvelles initiatives : atelier créatif (Ateliers populaires), atelier d'écriture (théâtre des Tanneurs), projet « Un pont entre les deux mondes », passage de deux à trois séances informatique pour un groupe d'apprenants, suppression de l'accueil des parents en classe maternelle suite aux nouvelles exigences de la Cocof⁵, mise sur pied d'un atelier parents-

⁵ D'après l'association, la mixité y perd en raison de la sureprésentation des publics illettrés chez les populations subsahariennes.

enfants et cours Fle destinés aux parents ayant des enfants qui fréquentent l'association, multiplication des activités intergénérationnelles pour renforcer la parentalité, mise sur pied d'un atelier de français destiné aux mineurs non accompagnés (Mena).

- Responsabilisation de l'apprenant ou professionnalisation du secteur: usage d'un contrat d'engagement dans l'intention de responsabiliser l'apprenant, ateliers en lien direct avec les besoins de l'apprenant (module ISP orienté insertion future de l'apprenant, module « promotion à la santé » visant à sensibiliser l'apprenant à la société de consommation, choix de produits d'entretien naturels).

- Valeurs défendues par l'association: activités respectueuses des principes de l'Éducation Permanente ou de la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Les publics : huit opérateurs d'alphabétisation ont communiqué des données quantitatives quant aux publics qu'ils desservent. Globalement, ces huit projets accueillent **1267 apprenants** (de 59 à 306 inscriptions selon le nombre de groupes accueillis par l'association). Ces publics sont issus des migrations internationales (Maghreb, Subsahariens, pays de l'Est, Roumanie, minorités ethniques issus des pays en guerre, nouveaux états-membres européens). Certains opérateurs accueillent des publics plus spécifiques (pays de l'Est, Maghreb) d'autres accueillent jusqu'à 50 nationalités dans leur enceinte. L'effectif global comporte approximativement un tiers de primo-arrivants tandis que les femmes sont légèrement plus nombreuses en alphabétisation.

En ce qui concerne l'évolution quinquennale des publics, trois constats se dégagent nettement des rapports associatifs : la stabilité des publics durant le quinquennat (trois associations), l'augmentation du nombre d'apprenants ou des groupes d'apprentissage (deux associations), le changement de public en raison de facteurs conjoncturels ou structurels (quatre associations). Citons : le déménagement d'une association entraînant plus de mixité culturelle au sein de son public, la substitution d'un groupe de femmes « illettrées » d'origine maghrébine par un collectif plus instruit et cohérent en raison de l'usage obligatoire du test de positionnement (nouvelles exigences de la Cocof), la diminution des apprenants qui bénéficiaient de revenus du chômage ou du CPAS en raison de politiques restrictives proactives ou la diminution de groupes d'apprentissage en raison du passage de cinq à neuf heures obligatoires (nouvelles exigences de la Cocof)

Le budget : sans grande surprise, les opérateurs d'alphabétisation signalent un manque de moyens financiers, le recours obligatoire à des bénévoles, la difficulté à stabiliser les subsides acquis, le recours à des fonds propres en vue de financer une partie des salaires. Une association signale le recrutement d'une nouvelle référente pédagogique depuis 2015.

4-3-2 Question 2 : quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association).

A- Soutien scolaire

Volume de difficultés par composante

| Dimensions | Composantes | Volume |
|--|--|---|
| Déclin de l'école (5 énoncés) | Externalisation des missions de l'école vers le secteur associatif | 1 |
| | Cours et consignes scolaires pas assez claires | 1 |
| | Collaboration avec les écoles | 3 |
| Dysfonctionnements (33 énoncés) | Demande croissante non prise en charge | 3 |
| | Manque de moyens financiers | 8 |
| | Manque de locaux ou infrastructures inadaptées | 4 |
| | Turn-over important : personnel ou coordination | 4 |
| | Discordance entre les attentes des usagers et celles de l'association | 4 |
| | Partenariat local laborieux ou contraignant | 2 |
| | Recrutement personnel ou de bénévoles compétents | 4 |
| | Public accueilli est différent du public ciblé par l'association | 1 |
| | Adaptation des canaux de communication en raison de la mutation du public-cible | 1 |
| | Identification des difficultés des jeunes lors de la constitution des dossiers d'inscription | 1 |
| | Multiplication des structures de soutien scolaire dans le quartier consécutive d'un phénomène de « shopping scolaire » | 1 |
| | Fracture sociale (36 énoncés) | Angoisses parentales, collaboration avec les parents, suivi des parents |
| Violences et incivilités (incendie, violence physique et verbale, climat d'insécurité) | | 5 |
| Pression sociale du quartier sur les filles ou les cadets | | 1 |
| Décrochage ou retard scolaire important | | 3 |
| Précarité ou vulnérabilité des publics | | 4 |
| Anomie, absence de motivation, culture de l'échec | | 4 |
| Difficultés d'apprentissage, déficit de la langue française | | 3 |
| Repli identitaire ou nationalisme | | 3 |
| Écart d'âge, disparité ou vieillissement des jeunes accueillis par l'association | | 3 |
| Irrégularité des jeunes | | 2 |

| | | |
|--|---|-----------|
| | Usage du soutien scolaire comme d'un service d'urgence | 1 |
| | Cohabitation des filles et des garçons | 2 |
| Violence institutionnelle (9 énoncés) | Contraintes régularisation vis-à-vis des sans papier ou politiques d'accueil restrictives | 2 |
| | Orientation scolaire des jeunes vers des filières déclassées | 1 |
| | Nouvelles exigences de la Cocof contraignantes (mixité de genre obligatoire, épanouissement global de l'enfant : exigences plus adaptées aux publics qui fréquentent l'enseignement primaire) | 4 |
| | Réaménagement des horaires en raison du transfert de compétences qui a suivi la sixième réforme de l'Etat | 1 |
| | Contraintes liées aux exigences relatives aux emplois subventionnés (formation) | 1 |
| | | |
| Violences symboliques (3 énoncés) | Tensions ou stigmates tributaires des derniers attentats | 2 |
| | Discordance entre un secteur associatif qui se plaint d'un manque d'espaces de remédiation et la fréquentation d'un camp de remédiation qui pratique pourtant des tarifs sociaux | 1 |
| Lacunes du dispositif de cohésion sociale (3 énoncés) | Suivi des jeunes qui fréquentent l'enseignement spécialisé | 1 |
| | Halte-garderie surpeuplée ce qui impacte sur la fréquentation du soutien scolaire | 1 |
| | Quartier peu desservi en structures de soutien scolaire (Noh) | 1 |
| TOTAL | | 89 |

B- Alphabétisation- primo-arrivants et projets complémentaires

Volume de difficultés par composante

| Dimensions | Composantes | Volume |
|---|---|--------|
| Dysfonctionnements (21 énoncés) | Demande croissante et non prise en charge | 1 |
| | Manque de moyens financiers | 7 |
| | Manque d'infrastructures, locaux inadaptés ou absence d'un local fixe | 6 |
| | Offre de cours d'informatique trop importante dans le quartier | 1 |
| | Instabilité, suivi ou encadrement des bénévoles | 4 |
| | Difficulté à toucher le public-cible (primo-arrivant) | 1 |
| | Surcharge de travail | 1 |
| | Mobilité des apprenants en alpha plus limitée que celle des apprenants en Fle (difficulté à les orienter) | 1 |
| Fracture sociale (16 énoncés) | Paupérisation grandissante et précarité des usagers | 4 |
| | Repli identitaire et culturel | 2 |
| | Maîtrise de la langue ou de l'écriture française | 2 |
| | Difficulté à faire cohabiter les hommes et les femmes (illettrisme, repli culturel ou origine de l'association) | 4 |
| | Irrégularité, absentéisme, passivité des apprenants | 3 |
| | Sentiment d'exclusion ou d'abandon | 1 |
| | Mixité philosophique déficitaire: musulmans majoritaires ce qui impacte culturellement sur la teneur des activités | 1 |
| | Instabilité et marginalité des populations « rom » | 1 |
| | Femmes médecins venus s'installer en Belgique et qui ont besoin de tisser des liens de solidarité face à la solitude | 1 |
| Lacunes du dispositif cohésion sociale (4 énoncés) | Halte-garderie surpeuplée, ce qui impacte sur la régularité des apprenantes | 1 |
| | Réflexion partagée sur la cohabitation des visions du monde ou l'absence de mixité philosophique dans les quartiers populaires bruxellois | 1 |
| | Réorientation des apprenants en face d'un répertoire officiel de l'offre en alpha non mis à jour | 1 |
| | Absence d'une coordination zonale ou régionale regroupant les différents opérateurs alpha/Fle | 1 |

| | | |
|---|---|-----------|
| Violence institutionnelle (12 énoncés) | Politique d'accueil de plus en plus restrictive | 2 |
| | Nouvelles exigences de la Cocof : abandon des femmes en raison de la mixité contraignante, ateliers matinaux désertés en raison des neuf heures obligatoires | 3 |
| | Expulsion, exclusion des droits de remplacements tributaires des impératifs de la proactivité | 2 |
| | exploitation des ressortissants de l'est qui accepte de travailler pour des salaires bradés | 1 |
| | Brexit ⁶ : augmentation du travail en noir, décalage entre la sécurité sociale qu'on paye et celle dont les ressortissants roumains vont pouvoir réellement bénéficier | 2 |
| | Prise en charge et organisation des formations destinées aux animateurs subsidiés par l'ONE | 1 |
| Violence symbolique (2) | Travail avec la diversité rendu difficile par la violence des derniers évènements | 1 |
| | ambivalence envers la population « rom » dont on aime la culture mais pas les 'manières d'être', sommée de s'intégrer sans être consultée | 1 |
| TOTAL | | 55 |

⁶ Difficultés liées à une probable sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

**4-3-3 Question 3 : qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?
Expliquez dans quelles mesures vous y êtes parvenus ou non ?**

A- Soutien scolaire

Les nombreuses difficultés rencontrées par les opérateurs de soutien scolaire n'empêchent pas un volontarisme sur le terrain. Globalement, pour surmonter leurs difficultés les associations s'appuient sur huit types de ressources : *l'offre de nouvelles activités ou d'actions complémentaires (6 énoncés), la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain (5 énoncés), les mesures de management ou de renforcement des ressources humaines (5 énoncés), les reconversions méthodologiques, pédagogiques ou éducatives (17 énoncés), les mesures d'empowerment ou de soutien parental (3 énoncés), le déménagement ou l'exploitation d'espace supplémentaire (3 énoncés), l'orientation ou le relais vers le partenariat local (4 énoncés), la mise en place d'un nouveau dispositif (1 énoncé).*

- L'offre de nouvelles activités ou d'actions complémentaires: il s'agit de nouvelles initiatives, de projets complémentaires qui tentent de palier aux difficultés de terrain. Citons : l'organisation d'un module scolaire durant les vacances scolaires destiné aux enfants repris sur la liste d'attente, la mise en place d'un atelier de lecture, la constitution d'un groupe de paroles, l'exploitation d'une salle de sport pour endiguer le phénomène d'incivilité, la reprise du 'travail de rue' pour renouer des liens avec les adolescents du quartier, la mise en place d'un cours d'alpha destiné aux mamans qui confient leurs enfants au soutien scolaire ou la mise en place d'une cellule de médiation qui multiplie les contacts informels avec l'école pour gérer des cas individuels.

- Reconversion de certaines activités : il s'agit des initiatives qui tentent davantage de s'adapter aux difficultés de terrain. Citons : le raccourcissement des modules d'apprentissage (4 mois) pour palier à la difficulté qu'ont certains jeunes à s'investir à long terme, la recherche d'un compromis entre les attentes du jeune et les nouvelles exigences de la Cocof, la mise en place de tarifs sociaux destinés aux familles les plus vulnérables, la reconversion du module ISP permettant d'orienter les jeunes vers les services externes plus appropriés.

- Management et renforcement des ressources humaines : recrutement d'un permanent supplémentaire, volonté affichée de préserver une équipe jeune, multiculturelle et qualifiée, l'emploi de bénévoles supplémentaires, le recrutement d'un coordinateur supplémentaire et l'usage systématique de tests avant le recrutement de bénévoles, « campagne de recrutement » ou relais vers le service des jobs universitaires, collaboration avec le service de l'inspection de l'enseignement fondamental ordinaire de la Ville de Bruxelles

- Les reconversions méthodologiques, pédagogiques ou éducatives : opportunités les plus exploitées par les acteurs de terrain en raison du caractère immatériel ou peu onéreux de ces ressources. Citons : la mise en place de séances pédagogiques lors de l'inscription des enfants, la rédaction d'une « charte de vie » contresignée par les enfants et définissant les règles de vie dans l'association, la mise en forme d'exercices spécifiques destinés aux enfants en décrochage scolaire, la création d'un 'Conseil de jeunes', l'accompagnement pédagogique individuel des décrocheurs scolaires, réflexion

tenue sur les modalités d'inscription pour ancrer davantage le jeune dans le long terme, les 'fiches de communication' destinées aux écoles, la mise en place de tests dans l'intention de discerner les difficultés spécifiques de certains jeunes, l'alternance entre remédiation et activités ludiques pour motiver le jeune, la multiplication des moments d'échange pour stimuler le jeune, le renforcement des initiatives citoyennes permettant de conscientiser le jeune face à l'insécurité sociale (atelier « Cook and meet »), la mise en application de sanctions symboliques lorsque le jeune investit, le coaching et le suivi personnalisé des jeunes...

- Les mesures d'empowerment ou de soutien parental : réunion collective en présence des parents, les moments d'échanges libres destinés aux parents, la mobilisation des parents (Café Parents) en présence d'experts externes selon les thèmes abordés, les sorties collectives : parents-enfants, la responsabilisation des aînés pour les impliquer dans le projet de l'association.

- Le déménagement ou l'exploitation d'espaces supplémentaires : déménagement de la structure vers une zone plus mixte et sécurisé, l'occupation d'un second local de soutien scolaire.

- L'orientation ou le relais vers le partenariat local : relais et articulation vers d'autres services afin de favoriser une approche individuelle des publics plus vulnérables, promotion des activités auprès du réseau de la Ville de Bruxelles, implication de professionnels de la jeunesse faisant face à des difficultés similaires, partenariat avec les écoles du quartier renforcé (ex : journée pédagogique collective).

- Nouveau dispositif : mise en place d'une « plateforme de concertation » associant écoles, médiateurs, acteurs associatifs dont l'objectif est d'engager une dynamique concertée en matière de soutien scolaire (Coordination sociale de Laeken).

B- Alphabétisation et primo-arrivants

Comme pour le soutien scolaire, les opérateurs d'alphabétisation font preuve d'activisme et de créativité en face de leurs difficultés. Les ressources et opportunités mobilisées par ces opérateurs sont de six types : *l'offre de nouvelles activités ou d'actions complémentaires (2 énoncés), la prospection de moyens supplémentaires (4 énoncés), la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain (1 énoncé), les mesures de management ou de renforcement des ressources humaines (5 énoncés), les reconversions méthodologiques, pédagogiques ou éducatives (18 énoncés), l'exploitation d'espaces supplémentaires (4 énoncés), l'orientation ou le relais vers le partenariat local (5 énoncés), la mise en place d'un nouveau dispositif (2 énoncés), mesures disciplinaires ou contraignantes (2 énoncés).*

- L'offre de nouvelles activités ou d'actions complémentaires : atelier conte et théâtre, l'augmentation des séances de cours pour stimuler les échanges entre apprenants (deux à trois fois par semaine).

- La prospection de moyens supplémentaires : prospection de subsides ponctuels (Fipi, Fondation Roi Baudouin...), politique de rigueur budgétaire pour faire des économies.

- Reconversion de certaines activités : aménagement d'une nouvelle formule pour éviter les absences en matinée (adaptation aux neuf heures obligatoires).

- Management et renforcement des ressources humaines : référent pédagogique mis à disposition par « Lire et Écrire », analyse de risques (usage du questionnaire TARVHAT) pour identifier les risques psychosociaux typiques de l'institution (harcèlement au Travail), obligation pour les encadrants de suivre minimum deux formations par an, recrutement de bénévoles, diversification des profils professionnels engagés, utilisation du service d'interprétariat social.

- Les reconversions méthodologiques, pédagogiques ou éducatives : opportunités largement exploitées par les opérateurs d'alphabétisation. Citons : le renforcement de l'identité collective d'une association, la mise en place d'une écoute active (aide administrative), l'accélération des parcours de formation pour intégrer le plus rapidement les adultes sur le marché de l'emploi, l'inscription volontaire à un atelier artistique qui installe les primo-arrivants dans la durée, ce qui donne le temps de nouer des liens durables aux apprenants, la présentation systématique du ROI lors des entretiens, l'apprentissage individualisé avant le partage collectif des savoirs, la mise en place d'un journal au sein duquel les apprenants (atelier Ecler) rédigent des textes qui seront mis en page à l'atelier informatique (une fois par an), la mise en place d'un dossier 'accueil' qui aborde les questions essentielles du fonctionnement de l'alphabétisation, l'usage du dialogue pour faire accepter la minorité en face de la majorité confessionnelle accueillie, cours de français ciblés sur les difficultés quotidiennes des apprenants, cours de 'vie sociale', 'mallettes de survie' desservis à des apprenants qui ne savent pas lire et écrire afin de pouvoir se débrouiller à Bruxelles, débat interactif pour faire progresser la question du genre, l'usage des intervenants externes pour faire évoluer la question des mixités, multiplication de petits projets pris en charge par les bénévoles...

- L'exploitation d'espaces supplémentaires : conventions de partenariat pour disposer de locaux supplémentaires (Buanderie, CPAS, Centre Communautaire...), convention de location avec le « Soleil du Nord » (trois matinées et 2 après-midi par semaine) ou un membre-opérateur du contrat communal (Entraide Bruxelles), collaboration avec la maison de quartier la Querelle (mise à disposition de locaux trois fois par semaine), localisation des ateliers à proximité des écoles pour faciliter le déplacement des parents.

- L'orientation ou le relais vers le partenariat local : orientation des publics repris sur la liste d'attente et contacts répétés avec le CPAS, partenariat avec la halte-garderie d'un membre-opérateur du contrat communal, sensibilisation des directions d'écoles sur la question des primo-arrivants.

- Mise en place d'un nouveau dispositif : mise sur pied d'une garde des enfants pour augmenter la présence des parents aux ateliers, Plateforme du réseau alpha Senne: offre en alpha réactualisée, réorientation des apprenants à l'échelle locale en attendant l'avènement d'une plateforme régionale (cfr Réseau Alpha liégeois).

- Les mesures disciplinaires : certaines associations adoptent des mesures contraignantes pour forcer la mixité ou fidéliser les apprenants : suivi téléphonique des absences, mixité obligatoire dès l'inscription.

4-3-4 Question 4: *Comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans les actions de cohésion sociale*

A- Soutien scolaire

La cohabitation des différentes communautés locales est une priorité pour les opérateurs de soutien scolaire même si quelques responsables associatifs fustigent le caractère homogène des publics qu'ils desservent sur le plan socio-économique, ethnique et parfois confessionnel. De fait, la territorialisation d'intervention qui érige en principe le « ciblage » des périmètres prioritaires contribue à un cloisonnement qui pousse les opérateurs à travailler avec les publics du quartier.

Néanmoins, pour stimuler la cohabitation des communautés locales, globalement les opérateurs de soutien scolaire s'appuient sur cinq types d'initiatives: *les ressources humaines (5 énoncés), le partenariat-réseau (8 énoncés), l'évènementiel et les activités socioculturelles (19 énoncés), la citoyenneté active (5 énoncés) et le renforcement de l'accessibilité des activités (3 énoncés).*

- Les ressources humaines : initiatives renforçant la cohabitation des communautés en agissant sur les ressources humaines. Citons : le recrutement volontaire d'encadrants issus de différentes communautés culturelles, l'usage d'un personnel qualifié en matière de soutien scolaire, ce qui renforce les compétences 'ouvertes' à la diversité ou la constitution d'une équipe de bénévoles multiculturelles.

- Le partenariat-réseau : initiatives qui s'appuient sur le partenariat local ou extra-local pour renforcer la cohabitation des communautés locales. Citons : la mutualisation des activités socioculturelles d'un réseau d'une dizaine d'associations en vue de déconstruire les préjugés, favorisés la cohabitation entre les habitants du quartier, la volonté de décloisonner les publics en allant à la rencontre d'autres publics (ateliers « Wolf »...), travail en complémentarité avec les structures qui ciblent les publics selon leurs missions (alphabétisation, logement...), partenariat extraterritorial pour stimuler la rencontre d'autres publics.

- Évènementiel et activités socioculturelles: initiatives largement majoritaires qui tentent de renforcer la cohabitation des communautés en s'appuyant sur des événements ou des activités socioculturelles. Citons : les fêtes de quartier, la « fête des voisins » organisée par quatre associations (Marolles), les représentations théâtrales (ex : « Jihad » qui a pu rassembler parents, enfants et habitants du quartier autour du thème de la radicalisation), actions citoyennes menées dans le quartier (fête de quartier), projet audiovisuel (documentaire réalisé en collaboration avec le « Siep »), Carnaval de la Senne, repas des mamans organisé par « Habitat et Rénovation », partenariat d'ateliers (poterie), diversification des activités sportives pour cultiver le goût des adolescents, dynamique globale qui inscrit le jeune dans la vie du quartier: « fête de la Soupe, Tertulia du Pico!, la fête des Lumières », activités intergénérationnelles, excursions en dehors du quartier, thé littéraire: partage des richesses culturelles autour d'un thé...

- Citoyenneté active : initiatives qui responsabilisent directement les usagers en face des enjeux du vivre ensemble. Citons : l'espace de débat dédié aux questions d'actualité, la création de structures de

concertation et de cogestion: AG, Conseil des jeunes, groupe de mamans qui gère un espace autonome de soutien scolaire dans le quartier Noh, « Marolles ma DiverCité »: espace de rencontre dédié aux communautés locales, un mois durant, les habitants et usagers de l'associatif participent à des activités festives.

- Accessibilité des activités associatives : promotion des activités associatives auprès des écoles de la Ville de Bruxelles (Cabinet de l'Instruction Publique de la Ville de Bruxelles), politique de tarifs sociaux permettant de diversifier les publics selon leurs revenus, cohabitation des publics assurée par l'offre large d'activités sur l'ensemble du territoire communale.

B- Alphabétisation et primo-arrivants

La cohabitation des communautés locales est une priorité des opérateurs d'alphabétisation dans la mesure où l'apprentissage du français est d'abord une cohabitation entre les nouveaux arrivants et les habitants du quartier. Globalement, cinq types d'initiatives émergent des rapports associatifs : *situation où le cosmopolitisme est déjà un acquis (5 énoncés), les ressources humaines (3 énoncés), les initiatives qui renforcent l'interculturalité (6 énoncés), les activités socioculturelles (15 énoncés), le partenariat/ réseau (6 énoncés) et le renforcement de l'équipement social (2 énoncés).*

- Situation où le cosmopolitisme est déjà un acquis : la cohabitation des différentes communautés est acquise dès l'accueil des apprenants : accueil de plusieurs nationalités au sein de l'association (jusqu'à 50 nationalités), cohabitation naturelle sans intervention spécifique ou cohabitation assurée par une ville cosmopolite dans laquelle les primo-arrivants expérimentent la démocratie.

- Ressources humaines : initiatives renforçant la cohabitation des communautés en agissant sur les ressources humaines. Citons : les encadrants multiculturels et les compétences linguistiques permettant de prendre en charge l'apprenant dans sa langue de contact, l'équipe multiculturelle qui use d'activités de 'reliance' lorsque les tensions surgissent au sein des groupes d'apprenants.

- Activités socioculturelles: initiatives largement majoritaires qui tentent de renforcer la cohabitation des communautés en s'appuyant sur des activités socioculturelles : activités centrées sur les habitudes culturelles des apprenants, activités qui développent la mixité sociale: « Souplaxion », table de conversation, cuisine, fêtes de quartier, « fête des voisins, Créa-caria, Marolles ma DiverCité, fêtes breughéliennes, fête des Lumières », activités qui visent à transmettre des valeurs démocratiques, confrontation des visions du monde par le théâtre, débat sur des sujets d'actualité, fête de fin d'année, organisation de séances d'information sur des thèmes d'intérêt général qui brassent des communautés larges, « A la rencontre de l'autre »: activités qui donnent la parole à d'autres communautés...

- Interculturalité : il s'agit des orientations, des mesures prises par les responsables associatifs pour renforcer volontairement la cohabitation des différentes communautés. Citons : les mesures préméditées qui renforcent la cohabitation des publics historiquement en conflit, l'accueil d'un groupe de personnes qui promeut la culture « Peul »: découverte d'autres cultures, la constitution volontaire de groupes multiconfessionnels, mixtes autour d'objectifs d'interculturalité et de

citoyenneté, la création du « Comité de parents Tivoli » où parents et apprenants rencontrent d'autres parents, la poursuite des groupes Fle ayant une hétérogénéité plus importante que les groupes alpha, la 'négociation de valeurs' et le débat réflexif face à ce qui s'apparente à du repli culturel.

- Partenariat/réseau : travail en réseau (Lire et Écrire) pour stimuler la mixité culturelle, collaborations avec les écoles du quartier : ateliers socio-créatifs, rencontres avec des responsables politiques, fêtes de quartier et forums où les apprenants présentent leur culture d'appartenance, cours d'alphabétisation appuyés par un service d'aide psychologique, une maison médicale ce qui avantage la cohabitation des publics, rencontres inter-associatives, travail avec le réseau « Square des Blindés » regroupant plus de 15 institutions.

- Équipement social : dispositifs qui accueillent tous les publics et qui renforcent la rencontre des publics. Citons : la permanence sociale et l'usage des bibliothèques de la Ville de Bruxelles par des publics primo-arrivants.

4-3-5 Question 5- *Comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...)* ?

Compte tenu du volume d'actions citoyennes développées sur le terrain, on peut affirmer que la participation citoyenne est prioritaire aux yeux des opérateurs de soutien scolaire et d'alphabétisation et qu'elle participe pleinement de l'identité du secteur. Globalement, six types d'initiatives ressortent des rapports associatifs : *débat d'idées et réflexivité (26 énoncés)*, *projets citoyens (20 énoncés)*, *rencontres thématiques (10 énoncés)*, *empowerment (19 énoncés)*, *excursions et visites citoyennes (8 énoncés)*, *méthodologie (3 énoncés)* et *formation (2 énoncés)*.

- **Débat d'idées** : initiatives qui tentent de renforcer la participation citoyenne en suscitant la réflexion, le débat critique. Citons : l'exploitation des sujets de l'actualité pour renforcer la citoyenneté, les ateliers qui renforcent l'esprit de tolérance, les valeurs du libre examen, la mise en place d'un espace de débat quotidien dans une association, la confrontation des points de vue à la recherche d'un 'consensus conflictuel', forums où les apprenants présentent leur culture d'appartenance, l'histoire des acquis sociaux belges confrontée aux visions du monde des apprenants dans une approche constructiviste, un module informatique où le groupe décide du contenu des cours avant de l'élargir vers des sujets d'actualité, rencontres avec les professionnels du réseau local (PMS, Planning familial...), panneau d'information à l'accueil: les jeunes y apposent les sujets d'actualité, espace de paroles en début de séance scolaire, le café philosophique, les activités de prises de parole: « Ceci n'est pas un jeune », les réflexions menées sur le vivre ensemble, les débats sur des sujets majeurs (Palestine, Écologie, Vivre-ensemble...), les séances audio-visuelles suivies d'un débat, les débats citoyens en présence de personnalités politiques locales, la prise en compte des vécus des usagers lors de l'organisation de débats réflexifs, la création de la « Minute débat » pour développer l'esprit critique des enfants, l'exploitation des thématiques citoyennes: droit des jeunes, de l'Homme, des enfants et mise sur pied d'une table ronde pour susciter le débat...

- **Projets citoyens** : initiatives qui s'appuient sur une pédagogie de projet pour renforcer la participation citoyenne. Citons : l'atelier potager: sensibilisation écologique autour d'un potager communautaire, les stands tenus par des jeunes lors des fêtes de quartier, le projet documentaire réalisé en partenariat avec le « Siep », la distribution des repas suscitant des vocations citoyennes, la participation à la vie du quartier: « fête des Lumières », « fête de la Soupe », le « Plan Global de Laeken » (coordination sociale de Laeken) qui intégrera la réflexion menée par les jeunes lors de sa présentation en 2018, le camp de remédiation : séjour comme expérience d'apprentissage des règles de vie en groupe, le projet collectif « Versailles Dance Floor », un projet spécifique mené par un groupe d'adolescentes sur la discrimination du genre, la participation aux « Olympiades d'étude solidaires »: projet de sensibilisation à la coopération au développement, la réalisation d'un DVD en collaboration avec la « Ligue des Droits de l'Enfant », les projets centrés sur la belgitude (histoire, droits et devoirs, actualité, Droit de la Femme), le projet « Écritures laekenoises » qui part d'une initiative d'un groupe de jeunes et qui a ponctué sur trois ateliers: robotique, sculpture, écriture et théâtre, un projet de web journalisme en partenariat avec la VRT (réalisation d'interviews sur le thème de la discrimination), projets divers avec les écoles du quartier : ateliers socio-créatifs, l'atelier

« Ecler » : projet qui permet à des apprenants de prendre la parole, rédiger des textes personnels qui seront partagés collectivement (production et non reproduction)...

- Rencontres thématiques : initiatives qui abordent les questions de citoyenneté en traitant des thématiques spécifiques. Citons : les séances thématiques mensuelles d'un Café-parents (vivre ensemble, école...), la réflexion thématique menée sur les droits des enfants et diffusée sur le site de l'UNICEF, les séances d'information en présence d'intervenants externes, Ciné-débat thématique: logement, droits des locataires, école...), les « Mercredis citoyens » : atelier de réflexions thématiques sur le capitalisme, le développement durable..., mise en place de modules de responsabilisation des apprenants (toutes les thématiques citoyennes y sont abordées), professionnels de terrain qui organisent des animations autour du développement durable, santé, alimentation, le cycle des matinées d'échanges sur le droit des femmes organisé avec les coordinatrices d'autres communes (LEEP), les cycles de rencontres citoyennes et d'outils mettant en capacité d'agir les différentes catégories de personnes.

- L'empowerment : initiatives qui stimulent la participation citoyenne en renforçant les capacités des publics. Citons : les activités socio-artistiques qui réhabilitent l'estime de soi, la mise en place de structures de concertation et de cogestion, la distribution de petites responsabilités aux 12-18 ans, les projets développés à partir de la demande ou le vécu des publics, l'alternance de l'approche individuelle et groupale pour stimuler l'autonomie et la proactivité du jeune, la brocante annuelle de quartier organisée avec les parents, la participation des jeunes à des organes participatifs: Conseil de Jeunes, « Boîte à idées », l'effort intensif en direction de la langue française (éviter d'user sa langue d'origine), la prise de parole d'un groupe de parents au Parlement Bruxellois, la rédaction d'une charte par les apprenants, le « forum des délégués » : organe consultatif composé d'apprenants, l'émergence d'un groupe citoyenneté très actif et se réunissant tous les vendredis (sensibilisation Népal CNCN, récolte de vêtements, accompagnement des femmes syriennes et irakiennes), mise en place d'un groupe de réflexion de femmes Roma (réunion mensuelle) + réunions de quartier, encouragement des ressortissants des pays de l'Est et Bruxellois à participer au processus du vote communal, bénévolat très impliqué dans l'intégration des primo-arrivants, stimulation de la formation d'associations ou de groupements de fait...

- Excursions, visites citoyennes : camp nature pour sensibiliser les publics à l'écologie, rencontres des publics peu familiers: SDF, homes pour personnes âgées..., visites et sorties diverses: Serres royales, Espace Magh, journée de la Femme, Parlement Bruxellois, Louvain, découverte de la ville, séjour au Burkina-Faso...

- Méthodologie : dispositions méthodologiques prises par l'association pour stimuler la participation citoyenne. Citons : l'inscription des apprenants toute l'année qui entraîne un esprit d'ouverture et d'adaptation à l'égard des nouveaux venus, les entretiens individuels renforçant la connaissance des usagers et qui va prioriser les projets, partenariats futurs, l'usage de la lecture pour transférer des valeurs, stimuler l'esprit critique.

- Formation : initiatives renforçant les compétences du personnel face aux enjeux de citoyenneté. Citons : la formation à l'approche interculturelle et la formation au brevet de premier secours.

4-3-6 Projet transversal et complémentaire.

A- Projet transversal : en ce qui concerne « Lire dans les parcs », l'association tente de renforcer le rapport à la lecture dans les quartiers populaires, d'aller à la rencontre des enfants qui n'ont pas systématiquement accès à la lecture. Le public en perpétuel changement, l'association décide donc de se déplacer elle-même vers ces publics. En ce qui concerne « Lire dans les plaines », les activités d'été permettent aux enfants et aux parents de découvrir de « beaux livres » durant les activités d'été. Là, également, les activités tentent de couvrir l'ensemble du territoire communal et connaissent un franc succès. Le comité de lecture « J'adore Lire » constitué d'adolescents est en perte de vitesse. L'action souffre de l'irrégularité des jeunes qui va en s'aggravant. Même constat pour l'action « Rencontre avec un auteur » qui s'essouffle en raison de l'absence des participants.

En ce qui concerne les obstacles, l'association a des difficultés à toucher les familles (Lecture dans les parcs) et à fidéliser les participants du (Comité de lecture). Pour dépasser ces difficultés, l'association s'appuie sur le partenariat local, a aménagé un espace plus convivial destiné aux adolescents et enrichit sa collection de livres adolescents.

En ce qui concerne la cohabitation des publics, les bibliothèques de la Ville de Bruxelles restent des lieux qui accueillent tous les publics tandis que les espaces sont de plus en plus exploités par des jeunes à la recherche de lieux « d'étude ». En terme, de participation citoyenne, le débat citoyen n'est pas la vocation première des bibliothèques de la Ville de Bruxelles bien que la lecture est une porte ouverte sur « le vivre ensemble ».

B- Projets complémentaires : « Eole » est un atelier d'expression théâtrale complémentaire des modules d'alphabétisation (Alpha 2 et 3 : La Chomhier). Il est destiné à deux groupes de primo-arrivants. Relaxation, renforcement de l'estime de soi, pratique du français et prise de parole sont les objectifs visés par cet atelier pris en charge par une artiste professionnelle.

En termes d'obstacles, l'association souligne le manque de moyens pour réaliser un spectacle dans des conditions professionnelles, l'inhibition et la fragilité des apprenants face à la prise de parole, les difficultés langagières, l'absentéisme tributaire d'un regard léger sur le théâtre et la précarité lancinante des apprenants. Pour surmonter ces difficultés, la responsable a mis en place un climat d'écoute et de respect mutuel ainsi qu'une méthode rigoureuse qui renforce la prise de parole: (échauffement, improvisation, relaxation...)

Le projet « Éole » est vecteur en lui-même de vivre-ensemble: il renforce les liens, l'estime de soi et crée des relations en dehors de la scène théâtrale. Le projet provoque un changement de regard sur soi et sur le monde.

La Halte-garderie (Ribambelle) est complémentaire de deux projets d'alphabétisation du contrat communal (accueille les enfants d'apprenantes). Globalement, la halte-garderie a accueilli 421 enfants

en 5 ans (dont une douzaine de places réservées aux femmes qui suivent des cours d’alphabétisation). L’association signale le manque de places, l’irrégularité et la rotation importante des enfants, la difficulté à quantifier le suivi ‘informel’ des familles, le manque d’espace (locaux exigus), les difficultés de communication avec le public (langue, compréhension) et le manque de disponibilité des parents. Pour tenter de surmonter ces difficultés, l’association use d’un accompagnement individuel des familles, a réadapté ses horaires et a multiplié les canaux de communication: flyers, affiches, courriers, enquête auprès des parents...

Pour renforcer la cohabitation des publics, l’association mise sur des excursions, l’organisation de goûters à thème tandis que la transmission des informations relatives aux activités du quartier (parents), les rencontres thématiques (accidents domestiques, démarches école maternelle...) tentent de renforcer les capacités citoyennes des usagers.

5- CONCLUSION GENERALE

5-1 Remarque préliminaire

La *Circulaire ministérielle relative aux procédures d'évaluation de la politique de cohésion sociale 2011-2015*⁷ institue les modalités 'd'évaluation minimale' en matière de cohésion sociale. En 2016, les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre un rapport: « *limitées aux informations nécessaires au contrôle du bon usage des subventions publiques* ».

Les responsables de projets devaient également répondre à cinq questions :

- 1- *Comment votre projet a-t-il évolué au cours du quinquennat 2011-2015 (en ce qui concerne le public, les objectifs, le budget, les actions,..)?*
- 2- *Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées (difficultés liées au contexte, à des contraintes ou à des circonstances externes ou internes à votre association, ...) ?*
- 3- *Qu'avez-vous mis en place pour tenter de dépasser ces difficultés ?*
- 4- *Comment avez-vous favorisé la cohabitation des différentes communautés locales dans vos actions de cohésion sociale ?*
- 5- *Comment avez-vous développé la participation citoyenne de votre public (débat d'idées, rencontres thématiques, participation à des projets citoyens...)?*

⁷ http://www.cocof.irisnet.be/docutheque/affaires-sociales/cohesion sociale/Circ_eval_Cosoc_11_15.pdf

5-2 Synthèse des contenus

1- Le soutien scolaire

Question 1. Objectifs et activités : la plupart des projets respectent les lignes directrices de leur convention spécifique avec quelques adaptations. Globalement, les objectifs visent les finalités telles *la lutte contre le décrochage scolaire, la pratique de la langue française dans des situations stimulantes (ateliers de la réussite) ou lors des séances de soutien scolaire, le renforcement du réseau local pour stimuler la rencontre des publics ou la vie de quartier, le développement social par l'action communautaire, l'épanouissement global de l'enfant avec l'implication des familles, l'inculcation de l'esprit critique et de la citoyenneté active, l'initiation au libre examen, la prise en charge des adolescents et des primo-arrivants.*

Les activités quant à elles peuvent être regroupées autour de six types d'initiatives : *récapitulatif de l'offre d'activités (12 énoncés), les initiatives liées à la reconversion ou la professionnalisation des activités associatives (6 énoncés), les initiatives liées au soutien parental (5 énoncés), les initiatives liées à une nouvelle offre d'activités ou l'émergence d'un nouveau dispositif (6 énoncés), les initiatives liées aux valeurs défendues par l'association et au développement d'outils méthodologiques (4 énoncés) et les initiatives liées au partenariat de projet (2 énoncés).*

- **les publics :** une dizaine d'associations ont communiqué des données quantitatives précises quant aux publics qu'elles desservent. Il est difficile de transposer ces données sur l'ensemble des publics accueillis par les opérateurs de soutien scolaire (23 projets). Globalement, ces dix associations accueillent **1401 usagers** (de 25 à 800 inscriptions selon la taille ou la couverture territoriale prise en charge par l'association). Les publics résident majoritairement dans le quartier et sont issus des flux migratoires : Maghrébins, Subsahariens, migrants originaires des pays de l'Est, Bulgares, Turcs, Africains, Roumains, Afghans, Espagnols, Italiens... La mixité de genre relativement acquise varie d'une structure à l'autre avec une légère dominante des garçons qui peut atteindre jusqu'à 70% de l'effectif global.

Le budget : dans l'ensemble, les responsables associatifs reconnaissent la stabilité de leur budget tout en pointant le climat d'austérité.

Question 2 : les difficultés rencontrées par les opérateurs de soutien scolaire restent nombreuses. Elles peuvent être regroupées autour de six dimensions : fracture sociale (36 énoncés), dysfonctionnements (33 énoncés), violence institutionnelle (9 énoncés), déclin de l'école (5 énoncés), violences symboliques (3 énoncés) et lacunes du dispositif de cohésion sociale (3 énoncés).

Les difficultés les plus nettes pointent *le manque de moyens (humain, financier ou infrastructure), le turnover important du personnel, le recrutement d'encadrants ou bénévoles compétents, la discordance entre les attentes des usagers et celles de l'association, l'anxiété parentale et la difficulté de coopérer avec les parents, les violences, incivilités et le climat d'insécurité, l'anomie, la vulnérabilité ou la précarité des publics et les difficultés tributaires des nouvelles exigences de la Ccof en matière de cohésion sociale.*

Question 3 : face à leurs difficultés, la plupart des responsables associatifs font preuve de volontarisme, d'une résistance de fer ou de créativité. Globalement, pour surmonter leurs difficultés les associations usent de huit types de ressources : *l'offre de nouvelles activités ou d'actions complémentaires (6 énoncés), la reconversion de certaines activités pour mieux s'adapter aux difficultés de terrain (5 énoncés), les mesures de management ou de renforcement des ressources humaines (5 énoncés), les reconversions méthodologiques, pédagogiques ou éducatives (17 énoncés), les mesures d'empowerment ou de soutien parental (3 énoncés), le déménagement ou l'exploitation d'espace supplémentaire (3 énoncés), l'orientation ou le relais des publics vers le partenariat local (4 énoncés) et la mise en place d'un nouveau dispositif (1 énoncé).*

Question 4 : la cohabitation des différentes communautés locales est une priorité pour les opérateurs de soutien scolaire même si quelques responsables associatifs pointent l'homogénéité des publics qu'ils desservent sur le plan socio-économique, ethnique et parfois confessionnel. De fait, la territorialisation d'intervention qui érige en principe le ciblage des périmètres prioritaires contribue à un cloisonnement qui pousse les opérateurs à travailler avec les publics du quartier.

Néanmoins, pour stimuler la cohabitation des communautés locales, globalement les opérateurs de soutien scolaire s'appuient sur cinq types d'initiatives: *le renforcement des ressources humaines (5 énoncés), le relais vers le partenariat-réseau (8 énoncés), le renforcement de l'évènementiel et des activités socioculturelles (19 énoncés), la citoyenneté active (5 énoncés), et les mesures qui renforcent l'accessibilité de leur activités (ex : promotion des activités ou politique des tarifs sociaux : 3 énoncés).*

2- Alphabétisation et primo-arrivants

Question 1. Objectifs et activités : les opérateurs qui accueillent des publics primo-arrivants respectent les lignes d'orientation de leur convention spécifique en y implémentant des actions de type Éducation Permanente. Globalement, ces projets visent des finalités telles *l'intégration des nouveaux arrivants par l'apprentissage de la langue, le soutien parental, la formation à la citoyenneté active, la connaissance des droits et devoirs, la découverte de cultures diverses lors des ateliers, le développement de l'expression personnelle, l'insertion socioprofessionnelle, la lutte contre la fracture numérique et l'éducation aux médias, la mise en place de sessions d'information et des séances thématiques, l'intégration des publics issus des pays de l'Est, la guidance et le soutien des familles, les activités intergénérationnelles et les activités socio-créatives.*

Les activités peuvent être regroupées autour de cinq types d'initiatives : *l'offre d'activités (7 énoncés), les évolutions méthodologiques et l'usage de nouveaux outils pédagogiques (5 énoncés), la reconversion ou l'évolution des projets (8 énoncés), la responsabilisation de l'apprenant ou la professionnalisation du secteur (2 énoncés) et les valeurs défendues par l'association (1 énoncé).*

- **les publics :** huit opérateurs ont communiqué des données quantitatives quant aux publics concernés par l'alphabétisation. Globalement, ces opérateurs accueillent **1267 apprenants (de 59 à 306 inscriptions selon le nombre de groupes accueillis par l'association)**. Ces publics sont issus des flux migratoires (Maghreb, Subsahariens, pays de l'Est, Roumanie, minorités ethniques issus des pays en guerre, nouveaux états-membres européens). Certains opérateurs accueillent des publics plus spécifiques (pays de l'Est, Maghreb) d'autres accueillent jusqu'à cinquante nationalités

dans leur enceinte. **L'effectif global comporte approximativement un tiers de primo-arrivants tandis que les femmes sont légèrement plus nombreuses en alphabétisation.**

En ce qui concerne l'évolution quinquennale des publics, trois constats se dégagent nettement des rapports associatifs : *la stabilité des publics durant le quinquennat* (3 associations), *l'augmentation du nombre d'apprenants ou des groupes d'apprentissage* (2 associations), *la mutation des publics en raison de facteurs conjoncturels ou structurels* (4 associations).

Question 2 : les difficultés rencontrées en alphabétisation sont redondantes. 55 difficultés relevant de cinq dimensions sont pointées par les responsables associatifs. Elles attestent de dysfonctionnements (21 énoncés), de la fracture sociale (16 énoncés), de la violence institutionnelle (12 énoncés), de lacunes du dispositif de cohésion sociale (4 énoncés) et de la violence symbolique (2 énoncés).

Les difficultés les plus nettes pointent *le manque de moyens* (humain, financier ou infrastructure), *l'instabilité, le suivi ou l'encadrement des bénévoles, la difficulté à faire cohabiter les hommes et les femmes (illettrisme, repli culturel ou origine ethnique), l'irrégularité, l'absentéisme ou la passivité des apprenants et les difficultés tributaires des nouvelles exigences de la Cocof.*

Question 3 : Comme pour le soutien scolaire, face à leurs difficultés les opérateurs d'alphabétisation font preuve d'activisme et de créativité. Les ressources et opportunités mobilisées sont de six types : *l'offre de nouvelles activités ou d'actions complémentaires* (2 énoncés), *la prospection de moyens supplémentaires* (4 énoncés), *la reconversion de certaines activités pour s'adapter aux difficultés de terrain* (1 énoncé), *les mesures de management ou de renforcement des ressources humaines* (5 énoncés), *les reconversions méthodologiques, pédagogiques ou éducatives* (18 énoncés), *l'exploitation d'espaces supplémentaires* (4 énoncés), *l'orientation ou le relais vers le partenariat local* (5 énoncés), *la mise en place d'un nouveau dispositif* (2 énoncés), *l'usage de mesures disciplinaires ou contraignantes* (2 énoncés).

Question 4 : La cohabitation des communautés locales est une priorité des opérateurs d'alphabétisation dans la mesure où l'apprentissage du français contribue de fait à la rencontre des nouveaux arrivants avec les habitants du quartier. Globalement, cinq types d'initiatives émergent des rapports associatifs : *les situations où le cosmopolitisme est déjà un acquis* (5 énoncés), *la cohabitation s'appuyant sur la diversité des ressources humaines* (3 énoncés), *les initiatives qui renforcent l'interculturalité* (6 énoncés), *la cohabitation renforcée par des activités socioculturelles* (15 énoncés), *l'usage du partenariat/réseau* (6 énoncés) et *le renforcement de l'équipement social : appui sur des dispositifs qui accueillent tous les publics* (2 énoncés)

Question 5 : soutien scolaire, alphabétisation et primo-arrivants

Compte tenu du volume d'actions citoyennes développées sur le terrain, on peut dire que la participation citoyenne est centrale aux yeux des opérateurs de soutien scolaire et de l'alphabétisation. La citoyenneté participe donc pleinement de l'identité du secteur.

Globalement, six types d'initiatives citoyennes ressortent des rapports associatifs : *le débat d'idées et la réflexivité (26 énoncés), les projets citoyens (20 énoncés), les rencontres thématiques (10 énoncés), les initiatives d'empowerment (19 énoncés), les excursions et visites citoyennes (8 énoncés), les dispositions méthodologiques prises par l'association pour stimuler la participation citoyenne (3 énoncés) et le renforcement des compétences par la formation continue (2 énoncés).*

3- Projets transversal et complémentaires : le projet transversal tente de renforcer le rapport à la lecture dans les quartiers populaires, d'aller à la rencontre des enfants qui n'ont pas systématiquement accès à la lecture (Lecture dans les parcs). Les activités d'été permettent aux enfants et aux parents de découvrir de « beaux livres » dans leur quartier (Lire dans les plaines). Le comité de lecture « J'adore Lire » et l'action « Rencontre avec un auteur » sont en perte de vitesse en raison de l'irrégularité des participants.

Le projet transversal a des difficultés à toucher les familles (Lecture dans les parcs) et à fidéliser les participants du « Comité de lecture ». Pour dépasser ces difficultés, l'association s'appuie sur le partenariat local, a aménagé un espace plus convivial destiné aux adolescents et a enrichi sa collection de livres destinés aux adolescents.

En ce qui concerne la cohabitation des publics, les bibliothèques de la Ville de Bruxelles restent des lieux qui accueillent tous les publics tandis que les espaces sont de plus en plus exploités par des jeunes à la recherche de lieux d'étude.

Le projet complémentaire « Eole » est un atelier d'expression théâtrale complémentaire des modules d'alphabétisation (Alpha 2 et 3 : La Chôm'Hier). L'association pointe le manque de moyens qui lui permettrait de réaliser un spectacle 'professionnel', l'inhibition et la fragilité d'apprenants confrontés à la prise de parole, les difficultés langagières, l'absentéisme tributaire d'un regard léger sur le théâtre et la précarité lancinante des apprenants. Pour surmonter ces difficultés, la responsable a mis en place un climat d'écoute et de respect renforçant la confiance des participants et s'appuie sur une méthode rigoureuse qui renforce la prise de parole.

5-3 Enseignements

Malgré une dynamique d'ensemble énergique, le rapportage des projets associatifs révèle voire, rabâche certaines difficultés. Plusieurs sont redondantes (manque de moyens, crise de l'école, vulnérabilité et précarité des publics (fracture sociale), encadrement des bénévoles), d'autres attestent de tensions plus latentes.

- **Les difficultés redondantes** : le manque de moyens (locaux, ressources humaines, subsides), l'encadrement des bénévoles ou la recherche de travailleurs compétents, la vulnérabilité et précarité des publics (irrégularité, décrochage scolaire et parental, climat d'insécurité, anomie et angoisse parentale), le déclin des institutions (crise de l'école, absence d'équipement social) sont des constats qui reviennent chaque année dans les rapports associatifs. On y devine une sorte de plainte doloriste qui abrite la demande de reconnaissance du secteur associatif. On y cerne également une démission des pouvoirs publics en face d'une question sociale désormais mondialisée et de plus en plus insolvable. Dans ce cas, **l'associatif endosse la fonction d'un tiers secteur « compatissant » qui sous-traite les pans déficitaires d'un Etat-providence finissant.**

- **Vision intégrée du soutien scolaire** : les responsables associatifs ne manquent pas de pointer l'externalisation des missions de l'école vers l'associatif, la difficulté de collaborer avec les écoles et les parents, l'échec abyssal des jeunes en décrochage scolaire. Ailleurs, certains opérateurs sont dans l'obligation de « réduire leur module de soutien scolaire » pour s'adapter à la passivité des jeunes, les inscrire dans la durée ou contourner le phénomène de « shopping scolaire » : consommation à la carte des activités de soutien scolaire d'un quartier. Recoupés aux nombreux constats qui soulignent la discordance entre l'attente des parents (travail scolaire) et celles d'acteurs de terrain plus soucieux de l'épanouissement global du jeune, **on ne peut que constater l'absence d'une vision intégrée du soutien scolaire dans les quartiers prioritaires. La triangulation parent-enfant-école continuera à galoper mille chimères si le secteur est incapable de définir une vision commune des rôles, attentes et responsabilités de chacun des acteurs scolaires.** Il faut saluer l'initiative de la *Coordination sociale de Laeken* qui a mis sur pied « une plateforme de concertation » associant écoles, médiateurs, acteurs associatifs et dont l'objectif est d'engager une dynamique concertée du soutien scolaire sur Laeken. **Ce type d'initiative gagnerait à se généraliser voire, à être financé.**

- **Tyrannie de la proactivité** : si les acteurs de terrain se plaignent souvent de l'anomie ou des incivilités de leurs adolescents, ils pointent tout autant la précarité, la vulnérabilité ou l'absence de motivation des adultes suivant les cours d'alphabétisation. Dans ce contexte, les mesures contraignantes de proactivité sont fortement fustigées par des formateurs accablés: contrôles abusifs des apprenants, exploitation et cantonnement éhontés des publics de l'Est dans certains types d'activités professionnelles, exclusion des allocations sociales ou obligation pour le primo-arrivant de fournir des attestations aux contrôleurs d'Actiris ou du CPAS. De plus en plus sommés de « faire quelque chose » pour justifier leur parcours d'intégration, les formateurs ont de plus en plus de mal à composer avec des apprenants moins motivés à apprendre le français qu'angoissés à l'idée de perdre leur moyen de subsistance.

- **Mixités versus illettrisme** : atteindre les quatre mixités dans un contexte de relégation urbaine n'est pas une mince affaire. D'autant que la territorialisation d'intervention est dépositaire d'un « entre soi » conséquent du « ciblage territorial » qui priorise les quartiers déficitaires en matière de cohésion sociale. La logique d'attribuer des moyens supplémentaires aux périmètres communaux déclassés est tout à fait compréhensible. Elle gagnerait cependant à renforcer des logiques « plus transversales » qui stimuleront la rencontre des publics ou les partenariats extraterritoriaux. Lors du quinquennat 2010-2015, on peut reconnaître dans le « projet transversal » ce type de filiation dans la mesure où ce type d'initiative était censé desservir et couvrir l'ensemble du territoire communal. Malgré tout, en matière d'alphabétisation, l'attente des « quatre mixités » ne résiste pas à un paradoxe redevable de l'organisation même du secteur francophone de l'alphabétisation. Plusieurs acteurs de terrain soulignent les difficultés en face d'apprenants qui évitent les sorties culturelles, qui refusent les déplacements ou qui composent difficilement avec la mixité du genre. **Ces résistances sont manifestes chez les apprenants illettrés (alpha de base, alpha 1) et beaucoup moins problématiques dans les groupes Fle dotés d'un capital culturel acquis dans leur pays d'origine.** Il revient alors du nivellement des modules d'alphabétisation selon le niveau d'apprentissage, des mécanismes qui réfrènt les quatre mixités lorsqu'on rassemble les « illettrés » ensemble. D'autant que ce classement est de plus en plus péremptoire puisque l'usage des « tests de positionnement » et la « constitution de groupes homogènes » sont devenus des axes prioritaires en cohésion sociale (nouveaux critères quinquennaux). Dans le même temps, les « quatre mixités » sont tout autant des exigences de la Cocof. Le paradoxe vient alors **d'une conciliation impossible entre les quatre mixités et le maintien de groupes d'apprenants illettrés moins disposés à accueillir ces quatre mixités.** Ce paradoxe révèle en fait, **une ambivalence entre la trajectoire naturelle d'émancipation des publics populaires et le « management » des politiques publiques suspendues à des attentes politiques.** Ou les pouvoirs subsidiants tiennent compte « du temps long » qui mène les publics populaires vers leur émancipation en assouplissant leurs exigences en matière de mixités ; ou ils s'attellent à une restructuration des modules d'alphabétisation **qui permet en son sein la coalition des groupes alpha et Fle, les uns entraînant les autres vers plus de mixité.**

- **Nouveaux axes prioritaires de la Cocof** : les axes prioritaires quinquennaux (2016-2020) ont vu un retour des initiatives dédiées au « vivre ensemble » en même temps qu'un resserrement des critères d'admission en matière de cohésion sociale. Ainsi, si l'axe dédié au « vivre ensemble » renoue davantage avec les attentes premières de la cohésion sociale en privilégiant les 'liens' et en s'écartant de la *logique d'individualisation des prestations sociales* arc-boutée sur une conception biographique de la proactivité (intégration des individus en activant et responsabilisant leur comportement individuel), on peut voir dans le resserrement des critères d'admission une exigence de 'professionnalisation' du secteur de plus en plus pragmatique. Concrètement, c'est l'accélération des parcours d'apprentissage des primo-arrivants (9 heures semaine obligatoires) et l'exigence de mixité de genre qui ont posé le plus de problèmes sur le terrain. Certaines associations ont dû dissoudre des groupes d'apprentissage, réadapter leur offre de cours ou user d'une « mixité contraignante » pour s'adapter aux nouvelles exigences. Tandis que certains groupes d'apprenants ne peuvent plus être pris en charge en cohésion sociale (quota de 9 heures non atteint), des associations voient leur public

féminin désertent leurs locaux faute de pouvoir « négocier » avec la mixité. Ailleurs, cette exigence de mixité de genre semble convenir à merveille aux responsables associatifs plus volontaristes sur la question du genre. Entre les objectifs de la professionnalisation du dispositif de cohésion sociale s'acheminant probablement vers un système d'agrément, **reste cette ligne de fracture entre les associations abritant une « vision dissuasive de la mixité » et ceux habités par une « vision plus inclusive de la mixité », moins déconnectée des mœurs et coutumes locales.** Cette ligne de fracture est d'autant plus préoccupante que **le dispositif d'alphabétisation francophone s'inscrit historiquement dans un pluralisme de pratiques héritées de la société civile et que par voie de conséquence, le secteur étant « pilierisé », une série d'opérateurs se sentent lésés dans leur vision du travail social.** Cette tension se relève d'ailleurs également chez les opérateurs décrivant les nouvelles exigences de la Cocof en matière de soutien scolaire au prétexte ou pas, de cette ligne de partage. Dans ce cas, les exigences nouvelles en matière de soutien scolaire (épanouissement global de l'enfant) sont perçues comme des mesures qui conviennent davantage aux élèves qui fréquentent l'enseignement primaire. Enfin, la professionnalisation du secteur n'est pas sans conséquence sur un dispositif qui a toujours accueilli les bras ouverts les « initiatives émergentes » sur le terrain. Ces dernières reflètent bien souvent très adéquatement les évolutions de la vie des quartiers.

- **Empowerment versus conformation sociale :** on ne manque pas de buter sur une énième antinomie lorsqu'on parcourt les rapports associatifs. D'une part, le regard des acteurs de terrain sur la question sociale est teinté d'une forme de résignation indissociable d'un sentiment d'isolement, d'un climat de méfiance à l'égard des acteurs politiques ou d'une impression de se confronter à des fléaux et difficultés insolubles; d'autre part, ces mêmes responsables ne manquent pas de relever l'ensemble des initiatives qui renforcent les capacités de leurs publics (plus de 80 énoncés). Les compétences cumulées dans un secteur riche de savoirs comme des pratiques de la « débrouillardise » expliquent en partie cette dynamique visant à octroyer « plus de pouvoir aux individus » au diapason d'une perception résignée du monde social. Toutefois, on peut y déceler également un « enjeu identitaire » où un tiers secteur tente de se démarquer en insistant sur ce qui fait sa spécificité : **l'empowerment et l'émancipation globale des citoyens.** Certes, ces pratiques et « manières de se voir » rencontrent tout-à-fait l'esprit initial de la cohésion sociale, en tout cas, tel que défini dans le Décret 2004. Dans le même temps, **elles se distancient des attentes politiques d'un dispositif de cohésion sociale en mal de résultats visibles et quantifiables. Il y a donc un contraste important entre les attentes politiques du dispositif et l'identité d'un secteur en quête de reconnaissance.** Comment concilier ces deux légitimités ? **La première en érigeant une voie commune pour le « vivre ensemble » réclame davantage de centralisation et parie sur la conformation des « agents sociaux ». La seconde, en renforçant les capacités d'agir des individus s'appuie davantage sur une vision plus décentralisée du vivre ensemble puisqu'elle tente d'autonomiser et de politiser chaque « acteur social » pris individuellement.**

